

34

Créer un Institut du patrimoine industriel



STATUT

Recommandation en cours

Version 5

Travaux réalisés

- 2024 : L'asbl Industriekultur-CNCI est renommée « CNCI - Centre national de la culture industrielle ».
- 2023 : Installation de l'asbl « Industriekultur – CNCI » dans les anciens locaux du siège de Esch2022, situés au 8, rue des Hauts-fourneaux, L-4362 Esch-Belval
- 2023 : Consolidation de l'équipe exécutive et renforcement des activités de l'association par l'embauche de cinq employé/es. Les personnes seront en charge, entre autres, de l'élaboration d'une stratégie pour les archives et un inventaire, du suivi des réseaux nationaux et internationaux axés sur le patrimoine industriel, de l'accompagnement pédagogique, de la gestion des dossiers relatifs à la réaffectation du patrimoine industriel ainsi que du suivi administratif et financier de l'asbl.
- Février 2023 : Augmentation structurelle de la dotation financière de 50.000 à 500.000 EUR par le ministère de la Culture, conférant à l'asbl « Industriekultur – CNCI » les moyens financiers pour la mise en œuvre des phases successives prévues dans le concept de création de l'Institut du patrimoine industriel
- 2022 : Suivi des dossiers :
 - Halle des Soufflantes
 - Friche Esch-Schifflange
- Mai-novembre 2022 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » de trois collaborateurs/trices temporaires pour assurer la communication et l'accompagnement pédagogique et administratif de l'exposition MinettREMIX
- Du 7 mai au 31 octobre 2022 : Exposition MinettREMIX dans le Hall Fondouq et l'Acierie sur le site NeiSchmelz à Dudelange, réalisée par l'asbl « Industriekultur – CNCI ».

- 2021 : Suivi des dossiers :
 - Halle des Soufflantes
 - Esch-Schiffflange
 - Dommeldange
 - Greisendall
 - Projet « MinettREMIX » (anciennement « Alliage à 2022° »)
- 1er juillet 2021 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une « Project Builder » en charge notamment d'élargir le réseau national et de développer des projets communs avec les partenaires et des participations à des projets externes
- Hiver 2020 : Accord de l'asbl Esch2022 pour un cofinancement du projet « MinettREMIX » à raison de 50%
- 1er septembre 2020 : Embauche par l'asbl « Industriekultur – CNCI » d'une salariée en charge du secrétariat et de la communication de l'asbl (office management), ainsi que du travail conceptuel visant à affiner le concept du CNCI et du suivi du projet « MinettREMIX »
- 27 janvier 2020 : Présentation d'un nouveau concept, basé sur celui de 2004, pour le CNCI, élaboré par l'asbl « Industriekultur – CNCI » et signature d'une convention entre le ministère de la Culture et l'association sans but lucratif « Industriekultur - CNCI » à hauteur de 50.000 EUR conférant à l'asbl diverses missions liées à la promotion du patrimoine culturel industriel sur le plan national et international et à la représentation des intérêts communs du secteur de la culture industrielle
- 03 octobre 2019 : Entrevue entre la ministre de la Culture et les associations œuvrant dans le domaine du patrimoine industriel
- 26 juin 2019 : Constitution de l'association sans but lucratif « Industriekultur – CNCI », en concertation avec le ministère de la Culture, afin de promouvoir la préfiguration et la création d'une structure faîtière regroupant les organismes muséaux et autres consacrés à titre principal ou accessoire à la valorisation du patrimoine industriel au Luxembourg

Travaux prévus

- 2026 : Renforcement du réseau à travers des cycles de formation ; augmentation de la visibilité du patrimoine industriel et du CNCI grâce à un centre de documentation
- 2025 : Développement du réseau

Historique

- 26 juin 2019 : Un comité de pilotage issu de ce groupe de travail crée l'association sans but lucratif « Industriekultur-CNCI » afin de promouvoir la préfiguration et la création d'un Centre national de la culture industrielle.
- 2017-2019 : Dans le contexte de la capitale européenne de la culture Esch 2022 et de la candidature du Sud du Luxembourg au programme « Man and the Biosphere » (MAB) de l'Unesco, l'idée de créer un CNCI regagne en actualité. Dans le giron de la candidature MAB, un groupe de travail se constitue afin d'œuvrer pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine industriel à travers le pays.
- Juin 2010 : une motion est adoptée par la Chambre des Députés ayant pour sujet de reporter la réalisation du CNCI sans l'abandonner et de prévoir sa réalisation dès que la situation financière de l'Etat le permettra.
- 2010 : la Commission parlementaire décide de scinder le projet de loi et de donner une priorité aux travaux de restauration et d'aménagement des hauts fourneaux. Le CNCI serait à réaliser dans une deuxième étape.
- 2009 : le Conseil de gouvernement approuve le projet de loi relatif aux travaux de restauration et d'aménagement des installations industrielles des hauts fourneaux A et B de Belval dans l'intérêt du CNCI et marque son accord de principe pour la création d'un tel centre.
- 2003 : La loi du 17 novembre 2003 autorise le Gouvernement à procéder aux études et travaux préliminaires en vue de la réalisation d'un CNCI sur le site des hauts fourneaux à Belval-Ouest.
- 2002 : Le Fonds Belval est créé par la loi du 25 juillet 2002 pour la réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation. La décision du Gouvernement luxembourgeois de réaliser sur la friche industrielle de Belval-Ouest une Cité des Sciences va de pair avec la volonté de revaloriser les hauts fourneaux en y intégrant un Centre national de la culture industrielle (CNCI) dont l'élaboration du concept est confiée au Fonds Belval nouvellement créé. Élaboré en collaboration avec un groupe de travail interdisciplinaire, ce concept propose la localisation du CNCI à Belval et envisage parallèlement la mise en place d'un réseau décentralisé de lieux consacré à l'industrie, aux sciences, aux techniques, au travail et aux migrations humaines.
- 1996 : La Chambre des Députés adopte à l'unanimité une motion tenant à conserver l'un des hauts fourneaux existants à Belval et souligne l'importance d'étudier la possibilité de transformer ledit haut fourneau en musée industriel, au sein d'un concept global de valorisation des sites d'archéologie industrielle du Bassin Minier.
- Années 1990 : La sauvegarde des hauts fourneaux émerge comme un thème majeur dans le domaine du patrimoine industriel.
- 1970-1980 : Des réactions identitaires et mémorielles voient le jour dans le Bassin Minier luxembourgeois et sont à l'origine d'une prise de conscience de l'importance des lieux industriels à travers le pays.
- Années 1970 : La sidérurgie au Luxembourg subit le contrecoup de la crise mondiale du fer et de l'acier, l'extraction minière est arrêtée et la société luxembourgeoise est confrontée à l'abandon des mines et au démantèlement des usines.

Communications officielles

- [26.06.2020 : Communiqué de presse du ministère de la Culture : Une association en charge de la préfiguration du futur Centre national de la culture industrielle](#)
- [27.01.2020 : Communiqué de presse du ministère de la Culture : Sam Tanson a signé une nouvelle convention avec l'association en charge de la préfiguration du Centre national de la culture industrielle](#)

Documentation

- [Nouveau concept du « Centre national de la culture industrielle »](#)

Contact

- Sophie Lammar
(+352) 247 88615
sophie.lammar@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 30.01.2026